



AIDES FINANCIÈRES POUR VOS APPRENTIS

L'aide au financement du permis de conduire s'adresse aux apprentis remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- Remplir les conditions d'éligibilité d'obtention du permis B

LES AIDES

AIDE FORFAITAIRE D'UN MONTANT DE 500 €

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'État pour financer leur permis de conduire.

Pour plus d'informations sur les démarches à suivre rendez-vous sur :

www.travail-emploi.gouv.fr

FINANCEMENT AU TITRE DU CPF

Tous les actifs peuvent se former à la conduite et passer l'examen du permis B sous certaines conditions :

- Avoir acquis suffisamment de droits formation sur leur compte CPF
- Compléter une attestation sur l'honneur, auprès de leur auto-école, expliquant pourquoi le permis de conduire permet de sécuriser ou développer leur parcours professionnel
- Ne pas avoir fait l'objet d'une suspension du permis B, ni d'une interdiction de le repasser

Pour plus d'informations sur le financement du permis au titre du CPF rendez-vous sur :

www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/tout-savoir-sur-le-permis-de-conduire

PERMIS B

AIDES FINANCIÈRES POUR VOS APPRENTIS

AIDES PRO BTP



Vous êtes adhérent pour la retraite à PRO BTP ? Votre apprenti à entre 15 et 30 ans et est en deuxième année d'alternance?

Il peut bénéficier d'une aide de 600 €, en fonction des ressources annuelles de son foyer fiscal.

Pour plus d'informations sur les aides PRO BTP rendez-vous sur :

www.probtp.com/part/apprenti/aide-permis

Bon à savoir : Cette aide est cumulable avec l'aide d'État de 500€



Financé par



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU